



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAUX

Année 2025

Département de l'Hérault
Commune de Vendres (34350)
Réunion du Conseil Municipal
PROCES-VERBAL
(en application de l'Article L 2121-15 du CGCT)

SEANCE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est tenu dans la Halle des Sports du Collège de Vendres Françoise Giroud, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre PEREZ, M. Christophe ROBIN, Mme. Mylène FABRIS, Mme. Patricia CAMA, M. Gilles JOURET, Mme. Sylvie GALIBERT, Mme. Claire BONAVITACOLA, M. Yan CLARIANA, M. Henri BEC, M. Ange DUCRUET.

ETAIENT ABSENTS :

Mme. Catherine LIMORTE, M. Richard VASSAKOS qui a donné procuration à M. Christophe ROBIN, Mme. Dominique FOUILHE qui a donné procuration à Mme. Mylène FABRIS, M. Robert GUILHOT, Mme. Yolande ROTH, M. Marc BAYLET, Mme. Christelle GUERRERO qui a donné procuration à Mme. Claire SIERRI, M. Yannick FACQUEUR, Mme. Céline SERRECOURT-MAS qui a donné procuration à M. Yan CLARIANA, M. Benjamin CLAVEL, Mme Sarah CHETBOUN, Mme Laurence PETSEIL qui a donné procuration à Mme. Patricia CAMA, M. Mohamed BENDJAMA.

Après appel nominal des présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du Conseil Municipal en exercice.

Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il déclare la séance levée.

LE MAIRE,

J.P. PEREZ





Mairie de VENDRES